



BTP : L'éco-contribution pleinement en vigueur depuis ce 1er mai



L'Unef Mayotte change d'étiquette et rejoint le nouveau syndicat de l'Union Étudiante

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2640 - Édition du 2 Mai 2023



Le tribunal administratif donne raison au préfet

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

JUSTICE : Wuambushu : petite victoire du préfet sous condition



Le préfet de Mayotte, Thierry Suquet, la semaine dernière devant la presse expliquant le début de l'opération Wuambushu.

Commencée il y a maintenant une dizaine de jours, l'opération Wuambushu fait décidément couler beaucoup d'encre et pas seulement dans les médias. En effet, de nombreuses procédures judiciaires ont ralenti son déroulement et sa bonne tenue en mettant en cause sa légalité et sa légitimité. Dernière en date, une ordonnance du juge des référés envers le préfet de Mayotte le 29 avril dernier.

Décidément, le préfet de Mayotte, Thierry Suquet, ne doit plus savoir où donner de la tête et à quelle juridiction se vouer. Après la décision du tribunal judiciaire de Mamoudzou la

semaine dernière d'interdire la destruction du bidonville Talus 2 à Majicavo, c'était au tour, il y a quelques jours seulement, de l'association Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), de l'association Comité inter-mouvements auprès des évacués (CIMADE), de l'association Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) et du Syndicat des avocats de France (SAF), de saisir le juge des référés du tribunal administratif de Mayotte, Pierre-Olivier Caille, par une requête et un mémoire complémentaire concernant la légalité de certaines procédures de l'opération Wuambushu.

Plus particulièrement la légalité des

cinq locaux de rétention administrative créés par le préfet pour faire face à l'afflux de personnes. A savoir les locaux de la brigade territoriale de gendarmerie de Pamandzi, les locaux de la brigade territoriale de gendarmerie de Mamoudzou, l'espace désigné zone d'attente au sein du centre de rétention administrative de Mayotte, les locaux du service territorial de la police aux frontières de Mayotte, soit l'espace dit « LRA STPAF », et dans les locaux du tri sanitaire de l'hôpital de Dzaoudzi.

Le préfet « sommé » de rectifier le tir

En effet, ces associations enjoignent le préfet de Mayotte de prendre les me-



Le tribunal administratif de Mayotte

sures nécessaires afin de faire « cesser les atteintes graves et manifestement illégales portées aux libertés fondamentales des personnes placées dans cinq locaux de rétention administrative » et d'y faire respecter les lois de la République dans ces endroits, comme la conformité des lieux, l'accès aux soins pour les personnes ainsi que l'accès à un téléphone, la possibilité à ces personnes de pouvoir entrer en contact avec leur famille ou avec des représentants légaux, de pouvoir être visitées par des associations d'aide humanitaire ou des instances internationales des droits de l'Homme, de procéder à l'affichage et l'établissement d'un règlement intérieur, mais aussi et surtout de cesser la pratique récurrente visant à « la création successive de locaux de rétention administrative prétendument temporaires » ne permettant pas un suivi efficace et régulier de ces personnes. Ce que reproche notamment les associations, c'est « La succession régulière de fermeture et de réouverture, à quelques heures d'intervalle, des mêmes locaux de rétention administrative est dépourvue de toute justification dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ni aucun principe n'impose la fermeture d'un local de rétention administrative en l'absence de personnes retenues ».

Le juge des référés, Pierre-Olivier Caille, ordonne donc au préfet Thierry Suquet : « De créer, à titre provisoire mais de manière continue, quatre locaux de rétention administrative dans les locaux de la brigade territoriale de gendarmerie de Pamandzi, dans les locaux de la brigade territoriale de gendarmerie de Mamoudzou, dans les locaux du service territorial de la police aux frontières de Mayotte, dans l'espace dit « LRA STPAF », et dans les locaux du tri sanitaire de l'hôpital de Dzaoudzi jusqu'au 23 juin 2023 à 19h00 et de reporter la date de fermeture du local de rétention administrative créé au sein du centre de rétention administrative de Mayotte dans l'espace désigné zone d'attente au 23 juin 2023 à 19h00. De prendre les mesures techniques nécessaires pour permettre aux personnes retenues dans les locaux de rétention administrative d'avoir accès à un téléphone leur permettant de passer au moins un appel de leur choix en France gratuitement ou à l'étranger pour un coût modeste. De se rapprocher de l'association Solidarité Mayotte pour évaluer avec elle les aménagements devant être mis en œuvre pour lui permettre d'exercer effectivement sa mission d'assistance dans l'ensemble des locaux de rétention administrative créés à Mayotte. De prendre des mesures pour l'exécution des injonctions prononcées aux mesures précédentes avant le 2 mai 2023 à 12h00, heure locale, sous astreinte de 15.000 euros par jour de retard ».

Par cette ordonnance, la République « mande et ordonne au préfet de Mayotte, en ce qui le concerne, de pourvoir à l'exécution de la présente décision ».

B.J.

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéï

Contact commercial :
 06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com

ENVIRONNEMENT : BTP : L'éco-contribution pleinement en vigueur depuis ce 1er mai

Second et ultime volet de la mise en application nationale de cette Responsabilité élargie du producteur (REP) concernant la gestion des produits et matériaux de construction du bâtiment (Pmcb).

Devant initialement prendre effet dans le courant de l'année dernière, ce démarrage opérationnel s'est vu reporté quasiment d'un an, au lundi 1er mai 2023, histoire de laisser aux entreprises rattachées au secteur du bâtiment le temps de se préparer. Depuis le 1er janvier 2023, ces mêmes entreprises se devaient, dans un premier temps, d'adhérer obligatoirement auprès d'un des éco-organismes agréés par l'État français. Organismes qui se veulent spécialisés en fonction de la catégorie de déchets visés. En somme l'équation est simple pollueur = payeur. Cette taxe est déjà en place depuis bien longtemps auprès de 15 filières pour d'autres produits de types chimiques, ameublement, produits électriques ou encore électroniques pour ne citer que cela. Visant de meilleures prévention et organisation quant à la gestion des matériaux en

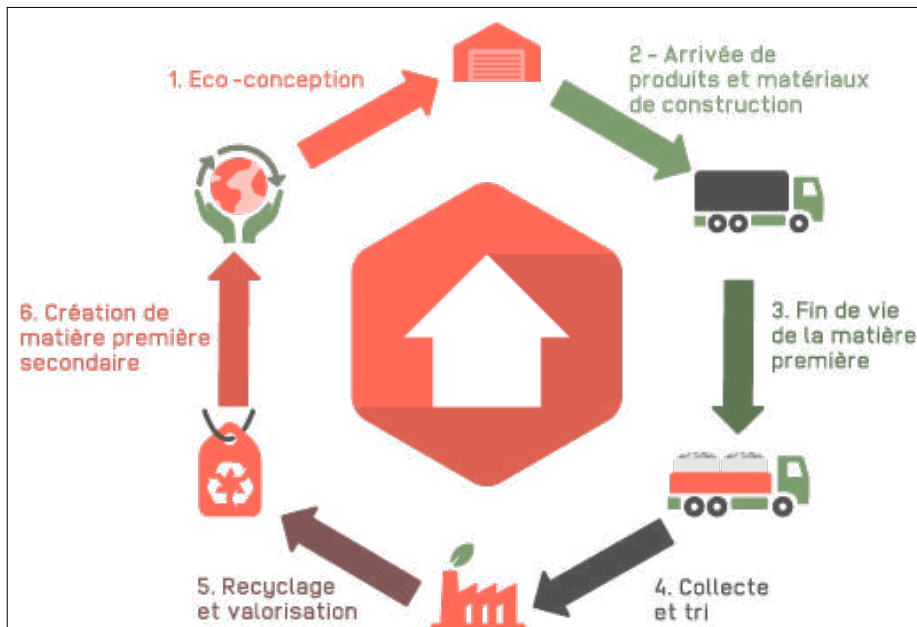


Schéma simplifié du cycle des produits et matériaux de construction (@Valobat)

fin de vie, les filières REP misent aussi sur l'engagement des fabricants et/ou distributeurs de ces divers produits polluants. Pour les Pmcb, il existe 4 éco-organismes : Valdelia, Valobat, Écominero et Écomaison.

Concrètement, qu'est-ce que cela va changer ?

Plus de conscience, d'implication et de responsabilité de la part des concernés; là est le légitime but initial escompté. Selon les ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique, rien que le secteur du bâtiment, c'est près de 19 % de la production de déchets du BTP; soit 46 millions de tonnes par an (pour donner un ordre d'idée comparatif annuel, les déchets ménagers c'est 30 millions de tonnes). Cette production de déchets est liée à hauteur de 13% aux constructions neuves, 49% à la démolition et 38% à la réhabilitation.

Cette éco taxe n'impactera pas directement les artisans et PME du secteur mais cela va sans dire qu'une "petite" partie de cette contribution sera injectée dans les prix de vente des produits concernés (qui elle même représentera une légère inflation sur la facture finale client. Effet domino qui ne sera pas forcément visible sur les devis établis, sachant la non obliga-



46 millions de tonnes de déchets par an sont produits par le secteur du bâtiment (@DR)

tion législative d'indiquer le détail de toutes les éco-contributions correspondant aux matériaux utilisés sur leurs chantiers). Une majoration qui se veut dans un premier temps minime. Cela implique donc les isolants, les cloisons, les charpentes, les revêtements, les colles, vernis, résines, les systèmes de réseaux chauffage, évacuation, alimentation... En gros, la quasi totalité des matériaux et produits relatifs aux larges panel BTP.

Chaque année, un barème est édité par les respectifs éco-organismes prenant en compte l'évolution des prix du marché, les matériaux concernés, leurs volumes, les critères de recyclage, la distance des points de reprises etc. mais également le profil et les contraintes rencontrées pour les entreprises en question.

Deux catégories de déchets BTP se distinguent : les déchets dits inertes, tels que le béton, les briques, les granulats... ainsi que les déchets non inertes (carton, bois, métaux, plâtre, verre, plastiques). Le tri distinctifs de ces flux offrira paradoxalement une opportunité financière pour les précités concernés. En effet, les artisans et/ou TPE-PME qui s'engageront à trier leurs déchets chantier, et à les déposer dans les points de collecte identifiés, pourront bénéficier d'une reprise sans coût



Frédéric Polenne, directeur ETPC Mayotte®

supplémentaire. La reprise des matériaux non triés continuera en revanche d'être facturée au prix fort. Il est à noter que les emballages de matériaux ne sont pas dans l'immédiat intégrés à la filière; cela concernera une autre REP qui prendra effet d'ici 2025.

Une taxe qui n'en est pas une...

Dans les grandes lignes, une taxe est plus ou moins liée au Gouvernement, au regard de ses valorisation et per-

ception. Hors, dans ce cas précis, aucun encaissement ni re-distribution de la part de l'étatique; tout se centralise au niveau de la responsabilité des 4 éco-organismes agréés.

Le but étant, appuyé de ces efficaces gestion et traçabilité des déchets, de soutenir les collectivités locales et opérateurs privés concernés en les soulageant financièrement dans leurs missions de collecte et de recyclage. C'est plutôt mathématique : moins de volumes déchets à traiter = moins de frais de gestion = moins d'impôts locaux relatifs à la taxe d'enlèvement des ordures : « À travers cette initiale perspective d'une énième taxe supplémentaire, il faut bien entendre que cela va permettre la mise en place d'un système vertueux de recyclage » nous indique **Frédéric Polenne, directeur d'ETPC Mayotte**, avant de poursuivre : « notre groupe présente déjà l'avantage d'avoir un réseau en place permettant de ramener, à même le site d'achat, les matériaux déchets concernés. La réutilisation possible de ces matériaux triés permettra d'économiser les naturelles, surtout sur notre île ».

Une nouvelle notion de déconstruction et de recyclage qu'il faut donc intégrer pour ces professionnels de la construction permettant ainsi de repenser la conception de leurs produits. Concernant les entreprises de travaux, il leur est offert la possibilité de s'acquitter enfin de ces frais liés au traitement de leurs déchets, dans le cas où elles joueraient pleinement le jeu de leurs responsabilité et implication environnementales. Un jeu gagnant-gagnant qui permettra à l'issue la baisse globale du coût du traitement des déchets dans ce secteur d'activité.

MLG

*

- Écominéro: déchets inertes (béton, granulats, céramique, etc.),
- Écomaison: déchets non inertes (bois, métal, plastique, menuiseries, plâtres...),
- Valdelia: déchets non inertes,
- Valobat: déchets inertes et non inertes.



Une production ETPC® locale qui bénéficie déjà d'un circuit existant sur les sites de Koungou, Iloni et Pamandzi en termes de récupération de matériaux inertes issus de la déconstruction

ÉDUCATION : L'Unef Mayotte change d'étiquette et rejoint le nouveau syndicat de l'Union Étudiante

Des suites de divergences d'opinions de plus en marquées et d'un climat qui se voulait plutôt conflictuel au sein de Union nationale des étudiants de France*, c'est depuis ce début avril qu'un nouveau syndicat national étudiant a vu le jour comptant ainsi, parmi ses récents membres, l'antenne mahoraise Unef qui devient donc l'Union Étudiante Mayotte.

À la genèse de cette nationale scission, touchant l'historique organisation du syndicalisme étudiant qui doit souffler ses 116 bougies ce jeudi 4 mai prochain, 8 membres de la direction nationale et 17 antennes qui reprochaient une toxicité exacerbée, un manque de démocratie manifeste ainsi qu'un fossé grandissant entre les visions et aspirations de la maison mère et celles des sections locales.

Une symbolique réunification

Divorce pour les uns, passionnel amour renaissant pour les autres. C'est ainsi que l'entité syndicale et associative l'Alternative a rejoint les rangs de cette nouvelle Union Étudiante, elle même qui avait vu sa création en 2019 des suites d'un schisme avec l'Unef. Un sentiment de déjà vu donc mais dans l'intérêt des étudiants avant tout, notamment au regard de l'évolution législative sociétale et des enjeux que cela représente. Elles sont déjà 51 organisations à avoir acté leurs intégration et soutien lors du tout premier congrès national estampillé Union E. qui s'est déroulé les 22 et 23 avril derniers à Paris, en présence notamment de Saïd Ratami, *président de l'Union Étudiante Mayotte*, ex-Unef.

Les axes revendicatifs prioritaires

Inflation, crise sanitaire, banques alimentaires de plus en plus sollicitées; nombreuses sont les problématiques qui touchent et amplifient de manière directe la précarité des étudiants à



Tatami Saïd en déplacement à Paris pour de ce 1er rassemblement national sous les couleurs de l'Union Étudiante

travers la Métropole et les territoires ultramarins. Une précarité dénoncée par les associations pour laquelle les mesures de solutions gouvernementales demeurent insuffisantes. Pour nos étudiants mahorais, les priorités se portent sur l'amélioration de leurs conditions de vie, aussi au regard de cette autonomie que l'Université de Mayotte incarnera dès l'année prochaine en plus d'un Crous indépendant et des infrastructures de restauration et de logement dont il sera question.

Des infrastructures qui se devront de

profiter au plus grand nombre : « Aujourd'hui l'Union Étudiante Mayotte compte une cinquantaine d'adhérents et on en espère davantage dès la rentrée prochaine. Cette réunification est nécessaire pour nos combats menés et pour que les étudiants d'Outre-mer ne soient pas oubliés. Il est important que cela raisonne jusqu'au ministère; notamment en matière d'aides spécifiques pour lutter contre la vie chère et la rénovation de nos bâtiments » nous indique le président de l'Union Étudiante Mayotte. Du côté de la direction nationale, la politique d'Emmanuelle

Macron est clairement pointée du doigt au regard, par exemple, d'une majoration exorbitante dénoncée quant aux frais d'inscription des étudiants étrangers (x16) selon le communiqué officiel U.É. mais également par-delà les murs universitaires concernant la réforme des retraites qui est jugée « injuste et imposée sans aucune prise en compte de l'avis de la population ». C'est donc pour tous ces engagements qu'il était important de créer « un syndicat étudiant fort, capable d'imposer un véritable rapport de force à un gouvernement qui n'a

que mépris pour la jeunesse ».

Une jeunesse qui se mobilise massivement depuis des mois, avec près de 80 établissements qui ont été récemment bloqués en plus de milliers de manifestants anti 49.3 qui contribuent au volontaire blocage économique du pays afin de faire reculer le Gouvernement. Un rapport de force qui paie à en juger la première victoire syndicale de l'Union quant à l'augmentation du montant de la bourse étudiante (+37 euros/mois) et du nombre de ses bénéficiaires (+35 000 supplémen-



Unef Mayotte change de camp et se rallie à l'Union Étudiante

taires).

Savoir où l'on va sans oublier d'où on vient

N'ayant pas aspiration à révolutionner tout l'historique engagement syndical entrepris depuis moult années, aussi dans le cadre de l'Unef, les revendications de l'Union s'inscriront dans la lignée des combats étudiants déjà existants en matière d'inclusion, d'égalité, d'accessibilité de l'enseignement supérieur, d'information, de solidarité et de défense. Là où sa puissance souhaite se déployer c'est justement aussi dans les combats qui se passent en dehors des campus et universités et qui touchent de manière directe le devenir de ses futurs actifs sur le marché du travail. Une réunification qui se veut donc sur des bases plus solides, égalitaires, saines et démocratiques avec tout de même comme objectif clair de devenir l'organisation étudiante majeure de France : « *Mon ressenti, c'est que cette union est positive. Cela va permettre d'avoir un syndicat fort et un bon fonctionnement en interne afin de viser plus de victoires pour les étudiants notamment ceux de Mayotte* » conclue Saïd Ratami.

MLG

**Apparue pour la première fois à Lille, en mai 1907, l'Union nationale des associations d'étudiants de France revendiquait en 2021 près de 30 000 membres. Bien que ce nombre allié à l'histoire de l'Unef soit des plus conséquents, il apparaîtrait que la fédération des associations générales étudiantes (la Fage), créée en 1989, soit actuellement l'organisation la plus importante de France avec un regroupement global de près de 2 000 associations et syndicats.*



Des revendications des droits étudiants mahorais toujours d'actualité

ÉCONOMIE : Une activité économique dynamique mais qui reste encore fragile

L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) de Mayotte a fait état du bilan économique de l'île pour l'année 2022 et les perspectives pour 2023. L'année dernière a été marquée par un dynamisme de l'activité économique qu'il s'agit de préserver pour cette année.

Un bilan positif pour l'année 2022

Au cours de l'année dernière, l'activité économique sur le territoire a été « vigoureuse » pour reprendre le terme de Patrick Croissandeau, directeur de l'IEDOM de Mayotte. Même si la consommation globale des ménages est un peu moindre qu'en 2021, elle est restée à un niveau satisfaisant avec notamment une hausse des échanges extérieurs en dépit d'une forte inflation constatée en fin d'année dernière. Mais cela n'est pas juste propre à Mayotte puisque l'ensemble du territoire français, y compris les Outre-mer, ont connu une forte inflation. On constate simplement qu'elle était supérieure dans l'île à la moyenne nationale, notamment au mois de décembre 2022.

Ce qui est à noter en revanche, c'est la forte progression du nombre de demandeurs d'emploi qui bondit de plus de 20% (+20,3%) par rapport à 2021.



Les locaux de l'IEDOM se situent avenue de la Préfecture à Mamoudzou

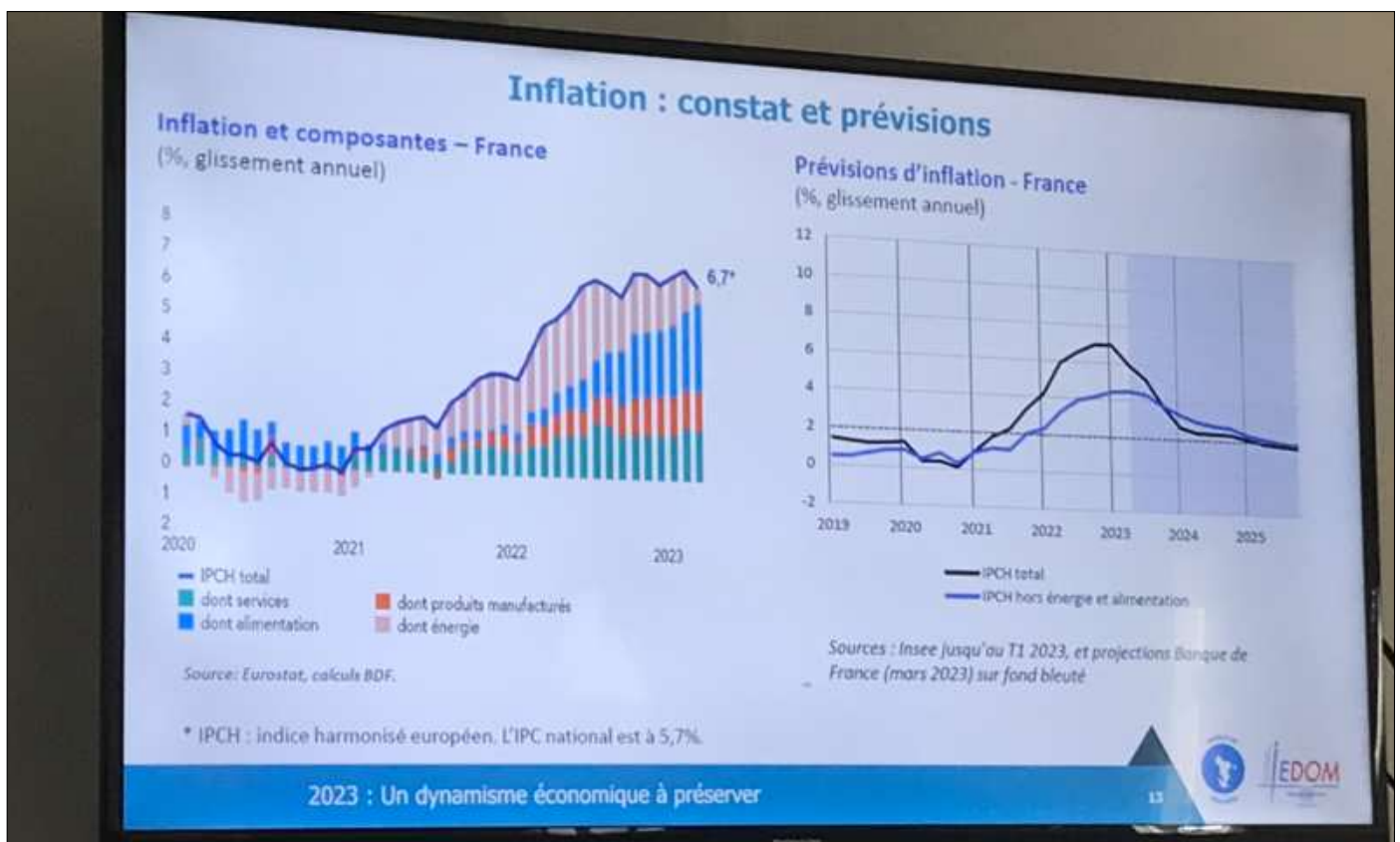
Selon Patrick Croissandeau « Cela est dû à davantage de formalisations, il y a eu plus de déclarations », explique-t-il. Le climat des affaires a été, quant à lui, au beau fixe puisque les intentions d'investissement se sont maintenues et ont même progressé avec des carnets

de commandes largement remplis, relate l'IEDOM.

La consommation des ménages s'est également maintenue à un niveau très favorable avec des importations de produits courants et des biens d'équipement qui ont dépassé les 16% de croissance par rapport à 2021. Les immatriculations de véhicules neufs ont en revanche légèrement diminué (-2,4%). Ce qui est plus dérangeant, c'est l'indice des prix à la consommation (IPC), qui lui n'a cessé d'augmenter, au grand dam des entreprises, avec plus de 7% sur un an. Ce qui fait dire à l'IEDOM que « 78% des entreprises ont déploré en décembre 2022 une hausse des prix de leurs intrants (éléments nécessaires au processus de production) alors qu'il a baissé au niveau national ». En revanche, l'IEDOM précise que l'activité de l'ensemble des secteurs économiques a été dynamique à l'image du BTP avec des carnets de commandes remplis et des hausses de trésorerie.



Patrick Croissandeau (à gauche) est le directeur de l'IEDOM de Mayotte



Selon l'IEDOM, l'inflation devrait encore progresser ces prochains mois

L'activité du commerce et le secteur des services se sont stabilisés et sont plutôt sur une pente ascendante, même s'il demeure encore quelques inquiétudes au niveau des délais de paiement. Du fait de cette trésorerie plus consistante, l'épargne des entreprises s'est renforcée avec une hausse de 1,6% par rapport à l'année dernière. Concernant les ménages, le recours aux crédits à la consommation est en net croissance puisqu'il a progressé de 6,6% sur un an pour s'établir à 333,5 millions d'euros. Le crédit à l'habitat augmente légèrement de 1,7% sur un an (214,4 millions d'euros). Enfin pour les entreprises, les crédits d'investissement frôlent les 10% de croissance sur un an, ce qui est plutôt une bonne chose. Ainsi en 2022, la conjoncture économique a été très favorable avec une activité en nette hausse dans tous les secteurs.

L'année 2023 sera-t-elle aussi dynamique ?

Selon le directeur de l'IEDOM de Mayotte, sauf catastrophe naturelle majeure, le dynamisme devrait se poursuivre au cours de cette année, le tout est de savoir dans quelle proportion car il faut quand même rester prudent. Les nombreux projets qui vont se concrétiser

prochainement devraient servir de moteur et maintenir un certain dynamisme comme la livraison du data center, la construction d'un centre commercial à Combani, le projet Caribus, la construction de logements sociaux, ou encore les travaux d'aménagement au port de Longoni. D'autant plus que les problèmes d'approvisionnement ont diminué ces derniers mois avec une baisse du coût des transports à l'instar des conteneurs devenus moins chers, etc.

Les délais de livraison tendent aussi à se normaliser selon l'IEDOM. L'inflation, quant à elle, devrait continuer légèrement à augmenter ces prochains mois malgré une baisse de la part de l'énergie. « C'est une inflation importée due en partie à la crise de la Covid et à la guerre en Ukraine, souligne Patrick Croissandeau. Ainsi les prix dans l'alimentation devraient continuer à augmenter légèrement. Mayotte suit la tendance nationale », explique-t-il. Toujours selon lui, le pic de l'inflation à Mayotte devrait être atteint à la fin du premier semestre de cette année et tourner aux alentours de 6% et de 4% si on enlève l'énergie et les produits alimentaires (inflation sous-jacente). L'accès aux crédits devrait également

se maintenir à un niveau assez fort car « Les établissements de crédits en France sont solides » assure le directeur de l'IEDOM.

En résumé l'année 2023 devrait voir persister l'inflation et les taux de crédits augmenter car de nombreux défis doivent être relevés comme l'accès à l'eau, les problèmes d'insécurité, la disponibilité du foncier, les compétences en matière d'ingénierie et de main d'œuvre. Pour cela Mayotte peut compter sur le dynamisme de son économie, la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure ainsi que sur une forte consommation des ménages. « La dynamique est là mais on a besoin de muscler l'économie en augmentant notamment l'offre productive. Il faut aussi mieux maîtriser l'inflation ce qui permettra une plus forte croissance », résume Patrick Croissandeau.

Seules inconnues pour l'instant, les répercussions que va engendrer l'opération Wuambushu sur l'économie mahoraise. « Car il y aura forcément des conséquences sur l'activité économique du territoire », estime le directeur de l'IEDOM.

B.J.

SOCIÉTÉ : Bilan et engagements du Département en plus de son soutien réaffirmé pour Wuambushu

Dans une long communiqué adressé à la presse, le Conseil départemental de Mayotte fait le point sur ses missions et actions aussi engagées au regard du commencement de l'opération Wuambushu, qui a reçu une unanime motion de soutien lors de la dernière Assemblée plénière, le 13 avril 2023.

Désignée comme première cause « de tous les maux de la société mahoraise et de la quasi-saturation de tous les services publics de l'île », l'immigration massive et irrégulière pointée du doigt se doit de trouver solution enfin concrète et efficace comme le souligne l'ensemble des élus par le biais de ce communiqué de rappel. Un rappel qui encourage la bonne tenue de cette opération pour laquelle le démarrage médiati-

sé fut quelque peu compromis pour raisons juridico-administratives.

Un soutien indéfectible en plus d'un fort besoin de moyens

Des suites de la suspension de la première et officielle procédure de décasages, l'ensemble des élus départementaux a souhaité rencontrer le préfet, Thierry Suquet afin, d'une part, de redéfinir les axes et points essentiels qu'il était temps d'acter pour les droits et la sécurité des concitoyens mahorais et, d'autre part, de réaffirmer le plein soutien et le caractère impératif de cette opération. Une opération pour laquelle le Département a aussi rappelé, dans la limite de ses compétences, sa mobilisation qui nécessite des moyens notamment sur le volet social.

Car, de manière directe ou non, ces reconduites à la frontière engendrent forcément des besoins plus accrus en termes d'Aide sociale à l'Enfance (ASE) et de Protection maternelle et infantile (PMI), en plus des missions déjà existantes. Cela concerne notamment les structures de types familles d'accueil pour lesquelles le Département a déjà pré-sélectionné près de 160 familles mais là où l'épineuse question se présente de savoir qui et comment tout cela va être payé, le doute subsiste, malgré des réunions en février et mars derniers au regard de la proche enveloppe budgétaire à établir pour 2023. Une enveloppe évaluée à 65 millions d'euros mais qu'il est difficile d'arrêter précisément, sachant l'accroissement permanent du nombre d'usagers ciblés. À ces financements se greffent aus-



Opération de décasage qui a momentanément été mise en suspens

si, toujours selon le communiqué, les enjeux majeurs liés à la crise de l'eau ainsi que des besoins en matières d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) (29 millions d'euros) ou encore de transports scolaires (46 millions).

Des besoins publics estimés qui se confrontent à des compensations, dans l'immédiat, bien trop limitées, voire quasi inexistantes* aussi au regard des conséquences matérielles et des dégradations que les violences engendrent. Du côté des transports maritimes, il est là encore question d'un budget exclusivement départemental. À travers son immuable soutien face à la politique gouvernementale actuelle menée sur Mayotte relative à l'opération Wuambushu, le CD appelle aussi l'État à matérialiser cet indispensable sursaut de prise de conscience et de responsabilités : « Je suis convaincu que vous partagerez ces constats et aurez à cœur de rechercher des solutions pérennes permettant au Département de continuer à jouer pleinement son rôle d'amortisseur, plus que nécessaire aujourd'hui » souligne Ben Issa Oussen, président du Conseil départemental, dans son courrier adressé aux ministres Gérald Darmanin et Jean-François Carenco.

Le soutien martiniquais

À travers ces longs écrits, une parenthèse de soutien public est mentionnée, au regard de notre mahoraise actualité : « Tu peux compter



*Ben Issa Oussen soutient être aux côtés de la population :
"je ne courrai pas les plateaux télé ou radio, je préfère agir là où c'est nécessaire"*

sur notre contribution, dont nous sommes prêts à discuter les contours ensemble... » indique Serge Letchimy, président de la collectivité territoriale de Martinique s'adressant directement à Ben Issa Oussen avant de poursuivre : « Puissent la France et les Comores entendre les murmures de la souffrance humaine au cœur du désespoir ».

Des discussions qui seront notamment abordées lors de la tenue du prochain conseil ministériel, annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, qui sera consacré à l'Outre-mer.

S'engageant à établir régulièrement de genre de communication bilan, le Conseil départemental tient à rappeler aux habitants de Mayotte, qu'en pleine période de cette opération Wuambushu « les élus départementaux sont à leurs côtés même si nous n'avons pas la main. Le rétablissement et le maintien de l'ordre sont des préalables indispensables au développement de notre territoire » note Ben Issa Oussen.

MLG

**Sur les 29 millions d'euros des besoins l'APA, la compensation étatique s'élève à 4 millions d'euros et concernant les transports scolaires il est fait cas qu'aucune compensation gouvernementale n'existait réellement.*



Serge Letchimy, ancien président du conseil régional de la Martinique soutient ouvertement la population mahoraise

POLITIQUE : Wuambushu en bref



La Place de la République de Mamoudzou a vibré au chant de la Marseillaise ce samedi 29 avril 2023 (@JDM)

Chirongui et Mamoudzou fières de leurs fortes et respectives mobilisations citoyennes pro-Wuambushu.

Dans un communiqué le maire de Chirongui, **Bihaki Daoua**, adresse ses plus sincères remerciements aux concitoyens mahorais ayant répondu présents à l'appel du **Collectif des citoyens de Mayotte**, le jeudi 27 avril dernier au niveau du terrain de football de la commune concernée. Une mobilisation des plus fortes qui s'est confirmée le samedi 29 avril qui a suivi, avec près de 2 900 personnes, recensées par les services de la Préfecture, sur la symbolique Place de la République, entremêlant citoyens, hauts dignitaires et élus de tous bords afin d'envoyer un message fort et clair aux potentiels réfractaires et associations qui ne cautionnent pas cette opération : « les droits de l'Homme ne sont pas à géométrie variable. Voilà maintenant près de 200 ans que Mayotte a choisi son destin en lien avec la République

*Française et ne compte pas en changer, n'en déplaise aux "droit-de-l'homme" qui contestent les nations, les états et bien nous sommes venus leurs dire que nous sommes légitimement attachés à nos frontières françaises et nous souhaitons remercier Gérard Darmanin pour cet engagement, en plus de toute la gratitude envers les forces de police et de gendarmerie qui se mobilisent au service de notre sécurité. Mayotte est bel et bien un territoire de la République, voilà ce pourquoi nous sommes mobilisés et cette vague ira bien au delà des frontières de Mayotte pour démontrer que nous sommes fièrement français... » nous confie le député **Mansour Kamardine** présent à ce grand rassemblement.*

Le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (Cesem) publie son officielle motion au regard de l'opération Wuambushu.

Dans son communiqué officiel, **le pré-**

sident du Cesem, Abdou S. Dahalani, fait une rétrospective des actions et conséquences relatives au climat d'insécurité propre au département de Mayotte depuis des années et souligne, par la même occasion, divers points et interrogations estimés essentiels en lien avec le niveau de préparation et l'adaptation des moyens de cette opération. Il est par ailleurs demandé la mise en application de la **circulaire Taubira** au regard des mineurs non accompagnés, la mise en place d'une coopération interservices (polices, justice services sociaux...) entre Mayotte et les pays régionaux, une pérennisation des moyens de Défense actuellement mobilisés sur le territoire (comme cela a été soutenu par **G. Darmanin** le 21 avril dernier sur **France Info**), ainsi que la libre circulation sur l'ensemble du territoire national pour les détenteurs d'un titre de séjour délivré à Mayotte. Saluant la pleine mobilisation de l'État à travers cette opération d'envergure, le **Cesem** tient

à soutenir les demandes multiples des maires, d'être associés dans l'instruction des titres de séjour, notamment sur "l'effectivité des situations d'hébergement" relatives aux respectives communes; tout ceci, dans le but de garantir un indispensable aplanissement de la situation, ayant aussi un impact direct sur les volets sécuritaire et économique formel de l'île.

Mansour Kamardine préconise des mesures strictes face aux autorités comoriennes

Face aux diverses mesures de mauvaise foi et tentatives d'intimidation des instances comoriennes, en plus d'une infraction au Droit international — relative à la réadmission de ressortissants au sein de leur état d'origine — **le député LR** souhaite acter, avec l'appui demandé du ministère français de l'Intérieur et du Quai d'Orsay, plu-



(@JDM)



sieurs décisions fermes à l'encontre du Gouvernement comoriens parmi lesquelles : la fermeture du service des étrangers de la préfecture de Mayotte, la suspension de toute instruction de titre de séjour ainsi que la fermeture complète du service des visas de l'ambassade de France à Moroni. Il est également demandé la suspension de l'ensemble des visas octroyés aux ressortissants comoriens à destination de Mayotte mais aussi de l'ensemble du territoire français en plus d'une cessation d'appui de l'État français auprès des organisations internationales, de l'U.E, du Fonds monétaire international ou encore de la Banque mondiale. En plus de la suspension provisoire des aides financières de la France, il est sollicité que tout ressortissant co-

morien aspirant à la demande d'un visa ou un titre de séjour français, reconnaisse, par écrit « l'appartenance de Mayotte à la France dans ses démarches administratives et que l'absence de cette reconnaissance soit un motif de rejet de sa demande ». À voir si le Gouvernement français appuiera les doléances du député.

Démantèlement d'un trafic de violences organisées ?

C'est ce samedi 29 avril que le **sénateur Thani Mohamed Soilihi** annonçait publiquement avec émotion, et quasiment en avant première via ses réseaux sociaux, l'arrestation d'un "leader" présumé en lien avec les dernières violences perpétrées, notamment sur Doujani. L'homme en question, en situation irrégulière et âgé de



L'opération terrain et interpellations se poursuit (@MLG)

38 ans, selon nos confrères de Cnews, était déjà connus des services de police et avait été condamné à 7 ans d'incarcération pour des faits de vols et séquestration. Son arrestation fait partie d'une vague d'interpellations en cours au regard des conjointes, discrètes et efficaces actions de terrain que mènent les forces de police et de gendarmerie. Bien que cette information fuitée soit désormais connue au plus grand nombre, il est à noter que ni le Parquet de Mayotte ni les autorités officielles, n'ont communiqué à ce sujet sachant les arrestation et comparution immédiate de plusieurs individus en lien avec ces violences. La rédaction du JDM vous tiendra informés en temps voulu.

LOISIR : La croisière s'est amusée pour la dernière fois de la saison !

Le luxueux bateau de croisière Seven Seas Mariner de la compagnie américaine Regent Seven Seas Cruises a fait escale vendredi dans le lagon de Mayotte. A son bord environ 600 passagers de diverses nationalités dont près de 400 ont débarqué sur notre île, vendredi matin, pour la découvrir.

Parti des Seychelles le 25 avril dernier, le Seven Seas Mariner s'est arrêté juste avant à Nosy Be. C'est le dernier bateau de croisière annoncé de la saison, il s'agissait donc de ne pas louper cette escale, où plusieurs activités étaient ainsi proposées aux visiteurs. L'AaDTM et l'agence Baobab Tour avaient donc mis les petits plats dans les grands afin de montrer



Le Seven Seas Mariner a fait une escale à Mayotte vendredi dernier

le meilleur visage de notre île en dépit de l'opération Wuambushu. Certains sont allés voir les dauphins et l'îlot de Bandrélé, d'autres ont fait un tour de

catamaran, les plus motivés sont allés à la pointe Mahabou quand les flâneurs ont déambulé dans les rues de Mamoudzou.



C'est par flux de plusieurs dizaines de personnes que les touristes ont débarqué sur notre île vendredi matin. Plusieurs nationalités étaient présentes, des Américains en grande majorité mais également des Australiens, des Anglais, quelques Chinois ainsi que des Européens.



L'équipe de l'agence Baobab Tour était renforcée pour l'occasion et ils étaient tous très impatients de pouvoir faire découvrir les charmes de notre île aux touristes. Pour cela, ils ont effectué des visites plusieurs fois dans la journée.



Environ une quinzaine de parents relais étaient aussi mobilisés afin d'accompagner les visiteurs dans les rues de Mamoudzou et ainsi leur proposer la plus belle des visites, mais aussi écarter tout risque éventuel avec des jeunes mal intentionnés.



Les nombreux touristes ont été accueillis avec des danses et des chants traditionnels mahorais pour leur plus grand plaisir.



Plusieurs activités étaient proposées, notamment une balade dans les rues de Mamoudzou et la visite du marché couvert de la Ville avec des stands de produits artisanaux et traditionnels.



D'autres visiteurs avaient choisi la découverte du lagon et de son magnifique écosystème marin... quelques dauphins ont même fait leur apparition pour le plus grand bonheur des touristes au son des " Very nice. It's beautiful ! "



Puis ils se sont rendus sur l'îlot de Bandrélé pour un petit déjeuner et faire trempette avant de revenir sur terre.



Le Seven Seas Mariner est parti en fin d'après-midi pour rejoindre les côtes du Mozambique pour sa prochaine escale à Maputo. Il devrait ensuite poursuivre sa route vers l'Afrique du Sud.

B.J.



Suivez le JDM sur internet

**ANNONCES
LEGALES**

**DEMANDE DE
PUBLICATION**

POLITIQUE : Comores : le gouverneur d'Anjouan interdit les passagers sans pièce d'identité

La note signée par Anissi Chamsidine, en date du 29 avril, restreint surtout le débarquement de passagers en provenance de Mayotte et qui n'ont aucun titre de séjour, allusion faite aux personnes en situation irrégulière et qui veulent être refoulées de l'île. Le gouverneur a dénoncé l'opération Wuambushu, craignant « un séisme sur l'île ». Il se dit convaincu que « la France avec peu de bonne volonté a les moyens de juguler cette crise, de réguler ces événements, de réinsérer ces jeunes, d'assurer la sécurité de l'île sans se livrer à des déportations de populations ».

Le gouverneur de l'île d'Anjouan a officiellement restreint les opérations de débarquement au port de Mutsamudu et à l'aéroport de Wani. Anissi Chamsidine qui a dernièrement demandé une remise à plat de la coopération entre les Comores et la France est la première autorité comorienne de haut niveau à poser un acte officiel interdisant indirectement l'arrivée des refoulés en provenance de Mayotte.

De nombreuses conditions difficiles à remplir

La note signée par le chef de l'exécutif d'Anjouan, en date du 29 avril, restreint surtout le débarquement de passagers en provenance de Mayotte et qui n'ont aucun titre de séjour, allusion faite aux personnes en situation irrégulière et qui sont refoulées de l'île. Le gouverneur a soumis de nombreuses conditions difficiles à remplir pour permettre à ces refoulés de mettre leurs pieds au port de Mutsamudu.

Le voyageur en provenance de Mayotte doit « présenter en plus de son titre de voyage, une pièce d'identité légalement établie et délivrée et en cours de validité », mais aussi accomplir « les formalités administratives de départ à la frontière du lieu de provenance », selon l'article 1 de la note. En clair, la mesure vise à empêcher toute opération de transfert des personnes en situation irrégulière à Mayotte sachant que la majorité (pour ne pas dire tous) n'a pas la pièce d'identité exigée avant le débarquement à Anjouan. Et surtout qu'au départ de Mayotte, il faut, d'après l'esprit et la lettre de la note, que les informations du voyageur soient transmises à l'autorité portuaire à Mutsamudu pour



Le gouverneur veut une redéfinition de la coopération avec la France (DR)

que celle-ci vérifie, (grâce au manifeste), si la personne en question a bel et bien une pièce d'identité légalement établie. Ce qui ne sera pas le cas puisque ces personnes-là qu'on souhaite refouler de Mayotte ne disposent pas de papiers (carte d'identité, laissez-passer ou titre de séjour). « Le débarquement dans le port, aéroport et autres endroits de personnes ne remplissant pas les conditions prévues à l'article 1er ci-dessus est strictement interdit », indique la note. Celle-ci précise encore que « les personnes qui tenteront d'introduire des passagers en violation des dispositions du présent arrêté feront l'objet de poursuites judiciaires ». **L'inclusion et la sécurité de tous à Mayotte**

Peu avant la publication de cette note, le gouverneur a dénoncé, dans un communiqué, l'opération Wuambushu, craignant « un séisme sur l'île ». Il se dit convaincu que « la France avec peu de bonne volonté a les moyens de juguler cette crise, de réguler ces événements, de réinsérer ces jeunes, d'assurer la sécurité de l'île sans se livrer à des déportations de population ». Anissi Chamsidine, dont la dernière sortie médiatique a été reprise en boucle sur les réseaux sociaux, a dénoncé sans ambages la politique de la France aux Comores, estimant



De nombreuses conditions sont à remplir avant le débarquement au port de Mutsamudu (@AFP/I. Youssouf)

que l'opération Wuambushu « viole les principes universels des droits de l'Homme ».

Une semaine après le démarrage de l'opération Wuambushu à Mayotte, les actes de dénonciation se multiplient aux Comores. Après la résolution unanime de l'Assemblée nationale, des maires et des organisations de la société civile ont exprimé, ces derniers jours, à Moroni et à Mutsamudu leur indignation, réitérant leur refus à toute expulsion d'un Comorien à Mayotte tout en reconnaissant la nécessité de garantir l'inclusion et la sécurité de tous à Mayotte.

A.S.Kemba, Moroni



Montrer patte blanche et titre de transport ne suffira pas pour fouler la terre anjouanaise... (@AFP/I.Youssouf)

ÉDUCATION : La résilience à tout épreuve : témoignage d'un jeune mahorais installé en France Métropolitaine

Naoumi Bacari travaille en tant qu'agent de sécurité, il est souvent amené à travailler dans les grandes surfaces de magasins de distribution. Plus de cinq années après sa venue en France, quelles leçons le jeune-homme tire-t-il de son expérience ? Retour sur son parcours.

Des débuts difficiles

Naoumi Bacari, jeune homme de 24 ans, est originaire de la commune de Koungou (Mayotte). Après l'obtention de son baccalauréat en 2015, il entame une licence en géographie et aménagement à Besançon, mais se rend rapidement compte que ce n'est pas fait pour lui « Je me renseignais sur la filière, les débouchés, je ne me voyais pas du tout travailler dans ce domaine. Après cela, je ne savais pas trop quoi faire, mais je ne suis pas resté statique. Je me suis orienté vers la mission locale qui m'a permis de bénéficier de la garantie jeune (1) pendant un an. J'ai enchaîné ensuite avec des stages tantôt dans le commerce, la menuiserie ou encore en tant que conseil-



Naoumi Bacari dans son cadre de travail

ler-vendeur. Rien de ce que j'ai fait ne m'a plu ».

Plus tard, Naoumi entame d'autres apprentissages puisque c'est en essayant

des choses qu'on sait ce qui nous plaît « Parmi les formations que j'ai effectuées, certaines m'ont beaucoup plu, comme les travaux manuels et d'autres que j'ai détestées, comme conseil-

ler-vendeur. Par fois, j'avais affaire à des clients pas toujours aimables, donc ça me gênait un peu. »

Formation d'excellence

Après s'être essayé à bon nombre de corps de métiers, le jeune-homme trouve une réelle opportunité dans le domaine plomberie-chauffagiste chez les Compagnons du Devoirs du Tour de France (2) (CDTF), l'un des meilleurs centres de formation de France pour les métiers artisanaux. C'est avec eux qu'il entame une alternance qui durera huit mois et qui s'est achevé avec le passage d'un examen qu'il a obtenu, ajoutant ainsi une nouvelle corde à son arc.

Après cela, il a travaillé dans des boîtes d'intérim dans des métiers en rapport avec le domaine de sa formation. Il a ensuite enchaîné avec d'autres enseignements, notamment le service militaire volontaire, un apprentissage qui a mis du temps à démarrer à cause du Covid-19, mais finalement au bout de quelques semaines, il a été appelé pour commencer sa vie en caserne. C'est durant cette formation qu'on lui proposera de se spécialiser dans un domaine, son choix s'est porté sur un Certificat de qualification professionnelle d'agent de prévention et de sécurité (CQP-APS), qui a prolongé sa formation, de trois semaines pour évidemment devoir passer des examens à la fin.

L'après-formation

Après son service militaire volontaire, il décide de compléter ses nombreux enseignements avec un service civique chez Unis-Cité au sein de l'association paralysé de France (APF), une façon pour le jeune-homme de changer d'itinéraire. « Durant cette mission de six mois, je voulais me confronter à une nouvelle vision du monde, tisser de nouvelles relations. Ce fut enrichissant d'autant plus que j'ai été amené à remplir plusieurs missions, allant de l'estimation des coûts de déplacements à la gestion des sorties. Trouver des partenaires pour l'association, monter des stands, trouver des activités pour les personnes à mobilité réduite. Toutes ces missions m'ont fait grandir en plus d'acquérir de nouvelles compétences. Je conclus en disant que ce service



civique m'a apporté de l'expérience dans le domaine de la solidarité. Voir les choses sous un nouveau jour ».

Après avoir passé ses diplômes à Besançon, monsieur Bacari fait le choix d'aller dans une autre ville pour avoir plus d'opportunités.

Le jeune-homme ne compte pas en rester là, il souhaite passer des concours pour devenir gendarme ou agent pénitencier. La route reste longue pour Naoumi, on lui souhaite le meilleur dans ses choix de carrière.

Sarah Feti

1 Garantie jeune qui dure une année prolongeable six mois sous certaines conditions, remplacée par le contrat engagement jeune au 1 er mars 2022.

2 Centre de formation accessible à partir de 15 ans jusqu'à 25 ans. Le centre propose des formations pour les métiers traditionnels (chauffage, baignoires). Elle est fondée sur l'apprentissage, la vie en communauté et le voyage du Tour de France du compagnonnage.



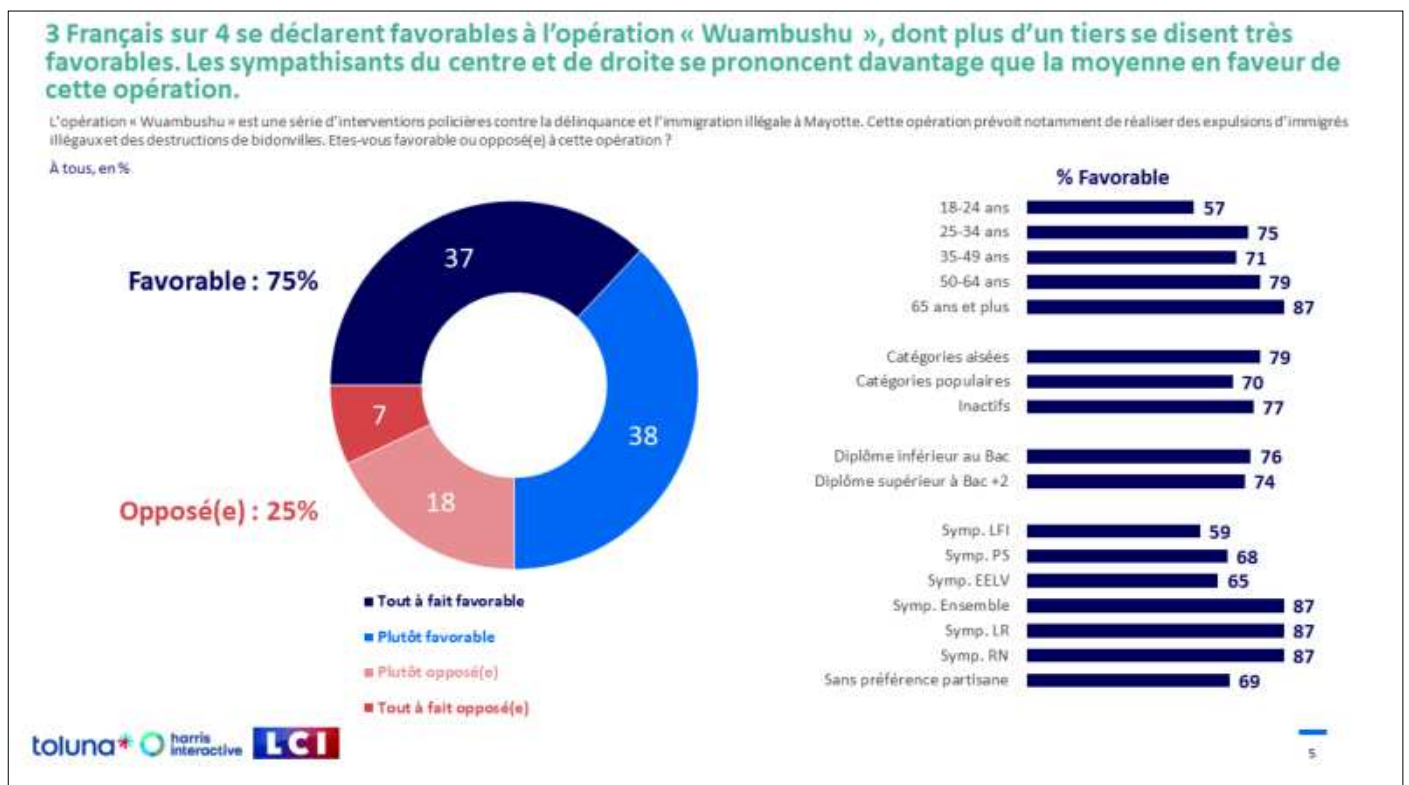
SOCIÉTÉ : Wuambushu : Les vents mahorais auraient-ils fait tourner la girouette de l'opinion publique ?

Selon une récente étude menée conjointement par la plate-forme Toluna, l'Euro Agency, l'Institut Harris Interactive ainsi que nos confrères de LCI, il apparaîtrait que 3 français sur 4 se déclareraient désormais favorables à l'opération Wuambushu.

Alors que cette opération initialement secrète avait déclenché, bien avant son lancement officiel, les foudres des défenseurs de tous bords et experts d'opinions, notamment via les débats nationaux et les réseaux sociaux, il semblerait que la (triste) réalité de terrain, allié à un infernal quotidien vécu et dénoncé depuis tant d'années par les mahorais, ait enfin donné une vision autre, notamment auprès des habitants de l'Héxagone. Des habitants de plus en plus informés et au fait de ce qui se passe réellement sur le

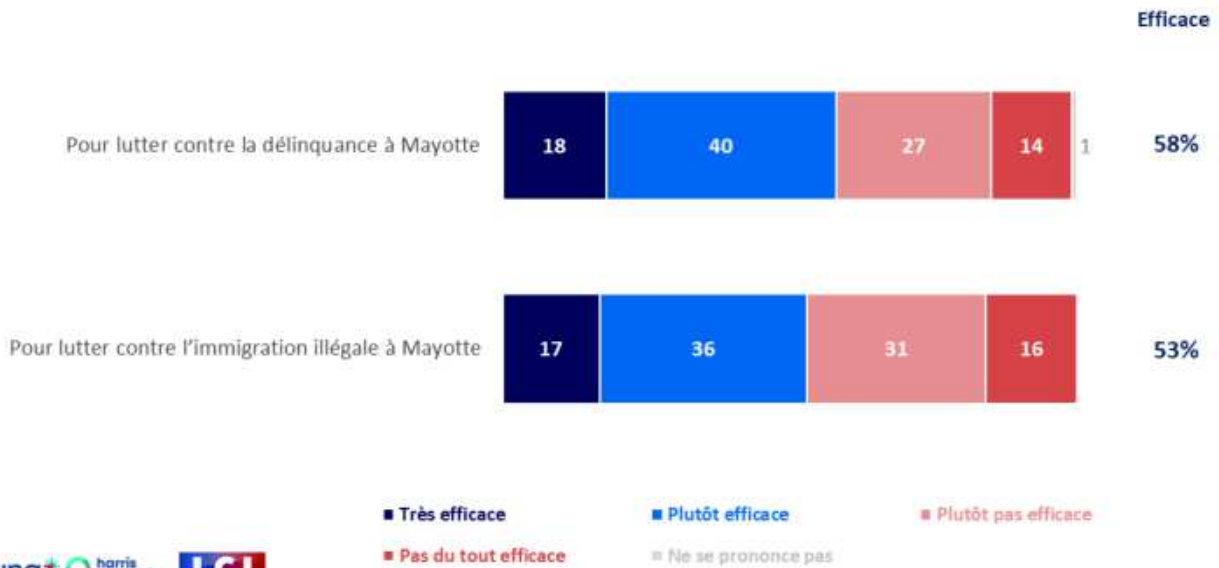


Les 3/4 des français se disent favorables, voire très favorables, à l'opération Wuambushu selon cette étude (@JDM/MLG)



L'efficacité de l'opération « Wuambushu » fait l'objet d'une perception mitigée : un peu plus de la moitié des Français estiment qu'elle sera efficace pour lutter contre la délinquance ou l'immigration illégale à Mayotte

Selon-vous, cette opération sera-t-elle efficace ou non... ?
À tous, en %



@Toluna, EuroAgency, Harris Interactive, LCI

sol du 101ème département français.

Bien que les sympathisants des partis politiques de centre et de droite présentent une majorité prononcée dans ce sondage, il n'en demeure pas moins qu'un considérable taux de sympathisants de gauche aient aussi avancé

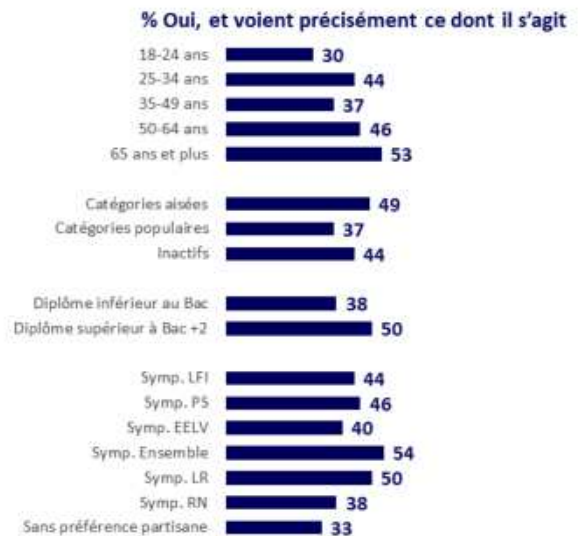
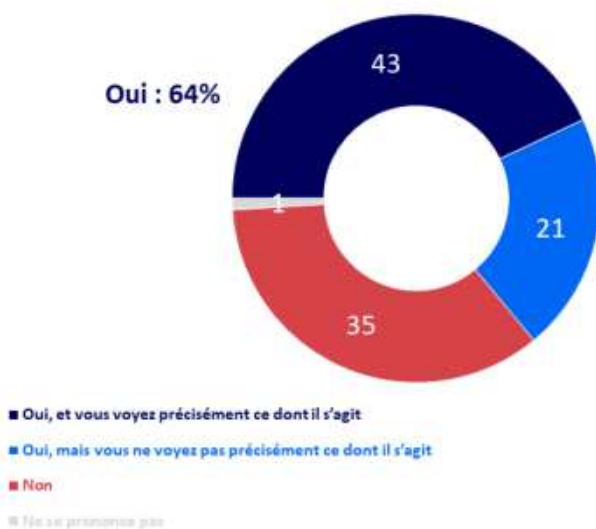
leur favorable opinion quant à la réalisation de cette opération.

Concernant le volet "efficacité" à proprement parler de cette manoeuvre au regard de la lutte contre la délinquance et l'immigration massive, les avis se veulent un peu plus mitigés avec une moyenne d'1 français

sur 2.*Il est à noter que mise à part une diffusion via les réseaux sociaux, notamment de l'application Twitter, notre rédaction n'a pas trouvé autre accès plus approfondi de cette étude et ce, même à travers les sites des différentes entités citées comme référentes et genèse de ces graphiques.

Près de 2 Français sur 3 indiquent avoir entendu parler de l'opération « Wuambushu » lancée à Mayotte, dont 43% qui en ont une idée précise

Avez-vous entendu parler de l'opération « Wuambushu », lancée par le gouvernement sur l'île de Mayotte ?
À tous, en %



@Toluna, EuroAgency, Harris Interactive, LCI

JUSTICE : Le tribunal administratif rejette les nouveaux recours en annulation de l'opération de Talus 2

Espérant obtenir la même suspension d'expulsion que les 20 premiers occupants de logements sur Talus 2, une trentaine de requérants s'est également portée devant le tribunal administratif en référé liberté. Ils ont été déboutés. L'opération attend désormais pour être appliquée, le jugement de la cour d'appel sollicitée par la préfecture.

Les deux juridictions, judiciaire et administrative, sont très sollicitées par les recours de l'opération Wuambushu. Les renforts obtenus ne sont pas de trop.

On se souvient qu'une vingtaine de recours en référé (en urgence) avait été déposé au tribunal administratif (TA) en février dernier, par des occupants de cases à Talus 2, visant à faire suspendre l'arrêté n°2022-SGA-1441 du 2 décembre 2022 du préfet ordonnant leur expulsion.

Avançant qu'il s'agissait d'un quartier « d'habitats durables où les résidents étaient en démarches entreprises d'immatriculation pour l'attribution de ces différentes parcelles, qu'aucune notifi-

cation individuelle n'avait été conduite auprès de chaque foyer concerné par cette évacuation, alors que la préfecture défendait l'insalubrité et la dangerosité des lieux, ainsi qu'une notification de relogement adressée à chacun des 20 requérants. Le juge Gil Cornevaux, notamment agacé de ne pas avoir reçu les pièces justifiant les arguments de la préfecture comme nous l'avions expliqué, donnait raison aux requérants par une décision du 27 février 2023 qui suspendait l'expulsion de ces 20 occupants.

Une décision qui impactait sur le recours déposé par les mêmes requérants au tribunal judiciaire cette fois, pour faire annuler l'opération de démolition Talus 2 lundi 24 avril 2023. Puisque la présidente Catherine Vannier leur donnait droit, principalement sur la base du risque que faisait peser sur ces habitations, du début de démolition de la zone, en raison de leur caractère « imbriquée ». Les pelleteuses étaient stoppées à quelques heures de la destruction dans une ambiance très tendue. Le préfet a fait appel.

L'opération déjà suspendue

Sur la base du premier jugement au TA, 36 autres occupants ainsi que l'association « Prêt à tout pour le bien-être », représentée par Mes Ghaem, Arnal, Biju-Duval, Blanchot, Joubin, Lefevre, Magdeleine, Sarasqueta, Tercero avocats, déposaient cette semaine un recours en référé au tribunal administratif, dans le même objectif, la suspension de l'arrêté du préfet de Mayotte du 2 décembre 2022. Plusieurs raisons similaires sont avancées, « atteinte grave au respect de la vie privée et familiale », « pas de réelles solutions de relogement », mais surtout, parce que la préfecture ferait « obstacle à la décision de suspension de l'évacuation » des lieux.

Après avoir entendu cette dernière lui assurer avoir « stoppé toute opération se rapportant aux habitations bâties de Majicavo Koropa Talus II », et qu'elle se « conformerait en tout point à cette décision de justice », le juge Gil Cornevaux expliquait ne pas pouvoir statuer sur une suspension de décision administrative « déjà ordonnée », même si elle l'a été par le tribunal judiciaire, et que la situation d'urgence ne peut donc être retenue.

Les requêtes sont donc rejetées. Ce qui valide la destruction de ces cases, si et seulement si, la préfecture gagne en appel.

Anne Perzo-Lafond

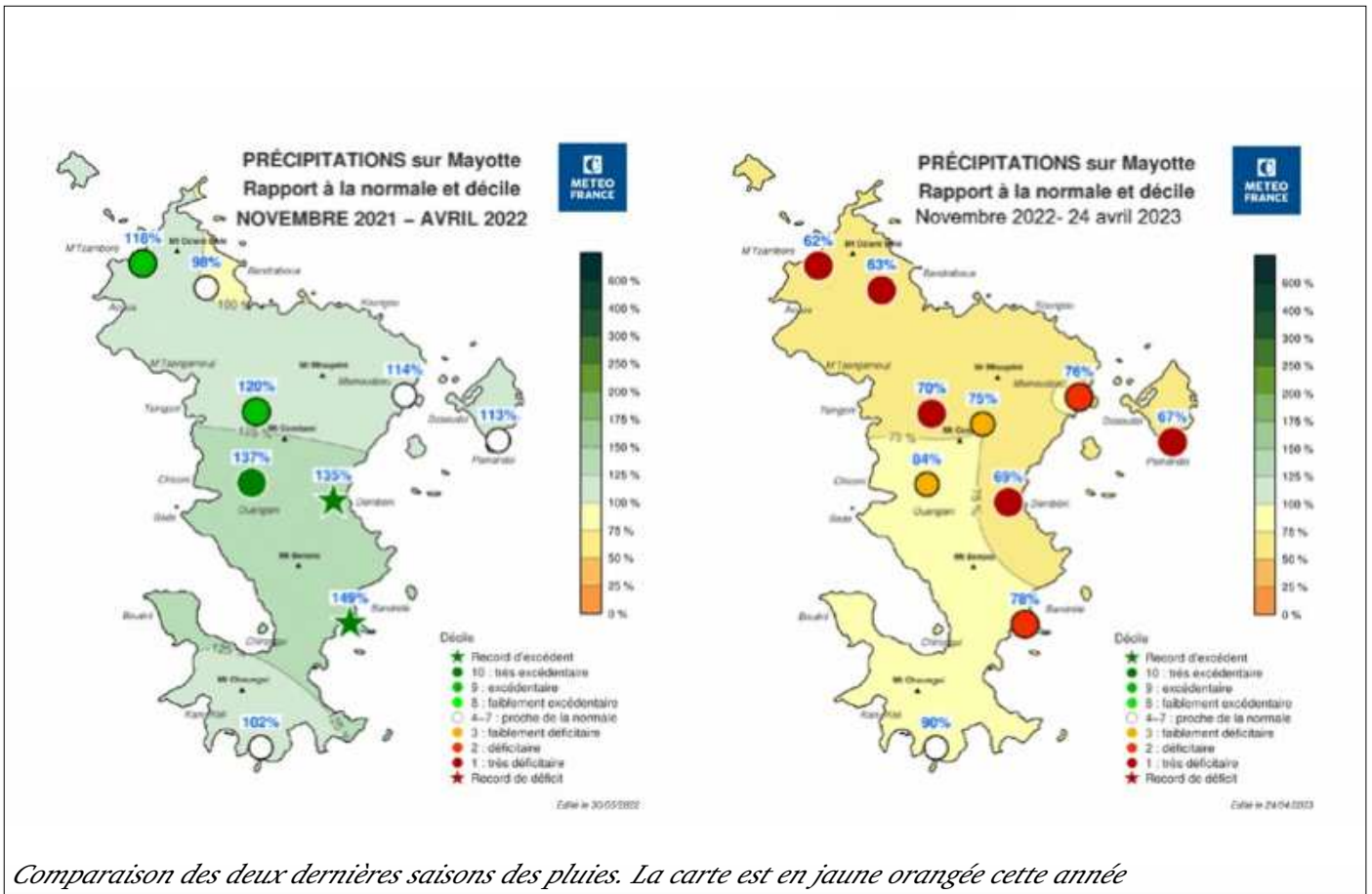


Suivez le JDM sur internet



L'ensemble de cases en tôle de Talus 2 qui devait être démoli

TOUR D'EAU : Pas d'aggravation jusqu'à mi-mai



En raison du faible niveau des retenues collinaires, nous nous dirigeons avec certitude vers une "augmentation progressive des tours d'eau", indique la préfecture. Les dernières pluies ne font que reculer l'échéance. Des solutions alternatives sont à l'étude.

Ironie du contexte, et tant mieux, c'est

par un jour de vigilance Fortes pluies que la préfecture fait un point sur ce qui nous attend en matière de coupures d'eau.

Malgré un mois d'avril plus arrosé que la moyenne des précédents mois d'avril qui a permis de relever le niveau des retenues collinaires et surtout, de les épargner, Mayotte reste

"confrontée à une sécheresse importante", indique les autorités préfectorales, sanitaires et du syndicat des Eaux. Des retenues de Dzoumogné et Combani qui sont toujours marquées par le déficit pluviométrique constaté durant la saison des (très faibles) pluies. "Il faut remonter à 1997 pour trouver une telle situation".

Les derniers taux de remplissage à notre disposition datent du 20 avril 2023, après les dernières grosses pluies: la retenue collinaire de Combani était pleine à 39%, alors qu'à cette même période elle dépassait les 100% (en raison de la rehausse) les années précédentes, et celle de Dzoumogne à 25%. Les fortes pluies de jour ont du abonder à nouveau, mais pas suffisamment.

Le comité de suivi de la ressource en eau qui s'est tenu ce mercredi a décidé de "maintenir le dispositif de tours d'eau tel qu'il existe actuellement jusqu'à mi-mai, à savoir 2 tours d'eau nocturnes par semaine et par com-



Des kits hydroéconomique avaient été distribués en octobre 2020

mune.” Un petit répit donc, puisque au départ, la situation devait s’aggraver au robinet fin avril. Pour mémoire, habituellement, la production d’eau potable est assurée par les nappes souterraines et les eaux de surface en saison des pluies, et par les retenues collinaires en saison sèches. Cette année, la sécheresse a imposé de puiser en permanence dans les retenues collinaires, même en saison des pluies. Les coupures d’eau que nous connaissons depuis plusieurs années sont habituellement levées vers les mois de janvier et février, ce qui n’a pas été possible cette année.

Accroissement des capacités de des-salinisation

“Ce dispositif sera amené à évoluer durant les prochaines semaines et prochains mois”, indique toujours la préfecture qui annonce “une augmentation progressive des tours d’eau très probablement décidée au cours des prochaines semaines et prochains mois”. Une communication sera alors faite tous les 15 jours.

Des solutions sont recherchées par la préfecture, Les Eaux de Mayotte, la SMAE, le rectorat, l’ARS, les acteurs économiques, Météo France, ainsi qu’avec les maires, sur des “mesures alternatives et complémentaires” visant à gérer cette sécheresse exceptionnelle.



La retenue collinaire de Combani le 28 mars 2023

Deux voies sont explorées : l’augmentation de la ressource et l’amélioration de la distribution. La piste de la des-salinisation semble privilégiée, avec [l’extension des capacités en cours](#) de l’usine de dessalement, et la fourniture d’unité de “moyenne ou grande capacités”. Cette solution demande une technique d’approche travaillée sur le long terme, nous avait expliqué le DGS des Eaux de Mayotte.

Récupérer au maximum l’eau de pluie

Pour minimiser les impacts des coupures sur la scolarité, l’importation de cuves dans les établissements scolaires et de santé est également étudiée, comme la distribution aux particuliers de kits d’économie d’eau à l’instar d’il y a deux ans, un contrôle des prix de l’eau embouteillée et un travail avec les importateurs sur les approvisionnements est menée.

“L’objectif est de permettre à nos concitoyens de s’organiser au mieux durant les prochains mois dans leur vie quotidienne et de minorer le plus possible l’impact sur la vie scolaire, économique, administrative.”

Un appel aux gestes civiques est demandé, afin d’économiser ensemble la ressource en eau : arrosage par récupération des eaux de pluie, gestes du quotidien, strict respect de l’arrêté préfectoral : non nettoyage de voitures, des façades...

Le préfet ainsi que l’ensemble du comité de suivi de la ressource en eau remercient la population, les entreprises, les administrations pour les efforts réalisés en matière d’économie d’eau et de lutte contre le gaspillage, ainsi que les nombreux partenaires mobilisés : élus locaux, autorités religieuses, associations et représentants du monde économique, etc.

A.P-L.



L’usine de dessalement de Petite Terre toujours pas à sa capacité de production optimale

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le **tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.**

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



Association des Maires De Mayotte
(AMM976)

FICHE DE POSTE

DIRECTEUR GENERAL DE L'ASSOCIA-
TION DES MAIRES DE MAYOTTE

CONTRAT à DUREE INDETERMINEE : CONTRAT DE 35
HEURES

FICHE DE POSTE

DIRECTEUR GENERAL DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE MAYOTTE
CONTRAT à DUREE INDETERMINEE : CONTRAT DE 35 HEURES

Lien hiérarchique/Positionnement du poste :

Le directeur est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Président de l'association, seul chargé de son évaluation

Profil/Cadre d'emploi :

Fonctionnaire territorial : Filière administrative, catégorie A, au grade de : Attaché/Administrateur. Mis à disposition ou détachement.

Contractuel Bac+3 à Bac+5

Capacité rédactionnelle et organisationnelle

Capacité d'écoute et esprit d'initiative

Très bonne connaissance des institutions locales

Notion de droit public et des finances locales

Connaisseur de l'histoire politique locale

Rigueur et disponibilité

Missions :

Participer à la définition des orientations de l'Association des Maires de Mayotte

Aider à la décision et mettre en œuvre la politique définie par les élus

Manager les agents placés sous sa responsabilité

Préparer les rendez-vous et réunions avec le Président et les membres du bureau

Rédiger et suivre les courriers du Président et de l'AMM976

Accompagner le Président ainsi que les membres du bureau afin d'atteindre les objectifs fixés par les statuts de l'association.

Travailler en réseau, selon les objectifs définis par les élus, membre de l'association

Défendre les intérêts des élus de Mayotte, au côté du président, des Maires et des présidents des EPCI, auprès des instances nationales, régionales, locales ou d'outre-mer (AMF, Délégations d'outre-mer, ACCD'OM, ANEL, parlement, Ministères, ...)

Fonctions/Activités :

Activités principales

Conseiller le président et les élus en matière d'organisation et de gestion de l'association mais aussi dans leurs fonctions respectives de Maire.

Participer à la définition et mettre en œuvre les projets associatifs chaque année

Assurer la vie statutaire de l'association (bureaux, conseil d'administration, assemblée générale)

Mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions

Animer et développer les réseaux de partenariats externes

Réaliser la gestion budgétaire de la direction

Programmer, préparer et animer des programmes de formation à destination

ANNONCES LÉGALES

des élus locaux.

Organiser l'assemblée générale annuelle : rapport moral, rapport d'activités, rapport financier, invitations et ordre du jour.

Conduire la promotion de l'association par le biais d'actions de communication (séminaires, communication, médiat, compte Facebook, tous les réseaux sociaux, site internet, ...)

Procéder à une veille sur le plan stratégique : veille juridique et sociale, procédures et circuits d'information. Evaluer la politique mise en œuvre par le biais d'indicateurs et de tableaux de bord.

Préparer les congrès des Maires et regroupements nationaux d'envergure.

S'informer régulièrement des nouveaux textes réglementaires et ou législatifs en vue de la rédaction de notes pour le président

Activités spécifiques

Représenter le Président ainsi que l'Association des Maires de Mayotte dans certaines instances locales, régionales et nationales.

Etre en relation avec l'Association des Maires de France

Etre en relation avec l'Association Nationale des directeurs des Associations de Maires

Etre en relation avec les services de l'Etat central.

Edition d'un annuaire des Maires, publication d'un bulletin d'information, site web, ...

Expériences antérieures

Avoir déjà encadré des agents et dirigé des services
Avoir une connaissance et expérience des modes de fonctionnement des institutions nationales et locales

Savoir être

Force de proposition auprès du président

Sens des responsabilités et pragmatisme

Grande autonomie et adaptabilité

Aptitude à l'écoute, à la prise de recul et à l'anticipation

Capacité managériale

Ouverture d'esprit et diplomatie

Autorité naturelle

Maitrise de soi

Disponibilité

Discrétion professionnelle

Fortes attitudes relationnelles : savoir écouter, dialoguer, négocier, capacité à animer une équipe et à travailler en réseau

Contact

Monsieur Madi MADI SOUF, Maire de Pamandzi,
Président de l'Association des Maires de Mayotte
10 rue de la Mission Locale, Cavani Mamoudzou
Au troisième étage du CDG976

BP 1097

97600 MAMOUDZOU – MAYOTTE

Tél : 06 67 93 74 91

Tel. : 02 69 61 23 99

Par mail : madisouf@orange.fr, secretariat@amm976.yt,
directeur@amm976.yt



Ville de Mamoudzou

Rue du Commerce BP 01

97600 Mamoudzou

AVIS DE MARCHÉ FOURNITURES

Organisme acheteur : Ville de Mamoudzou (976)

Contact : Le Maire Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA, BOULEVARD HALIDI SELEMANI - BP 01, 97600 Mamoudzou, FRANCE.

Courriel : r.noussra@mamoudzou.yt. URL : <https://www.mamoudzou.yt/vie-municipale/marches-publics>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>

Objet du marché : Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture, la pose et la mise en service d'horodateurs destinés à la gestion du stationnement payant sur la commune de Mamoudzou, notamment dans le cadre particulier d'extension des zones payantes.

La fourniture, la pose et la mise en service d'horodateurs destinés à la gestion du stationnement payant sur la commune de Mamoudzou Type de marché : fournitures

Lieu principal d'exécution : Mamoudzou Classification CPV : 38720000

Durée de validité des offres : 4 mois

Conditions de participation

Situation propre des opérateurs économiques : Voir le RC

Type de procédure : Procédure ouverte

Date limite de réception des offres : Mercredi 31 mai 2023 - 09:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) : français. Avis de marché BOAMP n° : 23-56992 (envoyé le 26 avril 2023)